



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le lundi **8 juillet 2024** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers/conseillères, au directeur général et greffier ainsi qu'aux citoyens présents.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2024-07-186

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Lettre de remerciements – « Motivation et Persévérance » et Gala des Masques 2023-2024
 - Lettre de remerciements – Gala des finissants et des méritants du Centre d'éducation des adultes Chandler/Grande-Rivière et du Centre de formation professionnelle Chandler/Paspébiac
 - Lettre de la Sûreté du Québec – Formation REMP
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2024
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget mensuel – juin 2024
7. Affaires des contribuables
8. Abrogation de la résolution 2024-06-152 de la séance ordinaire du 10 juin 2024
9. Adoption du Règlement 2024-544 fixant les tarifs des activités au Complexe sportif de la Ville de Paspébiac

10. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2024-545 fixant les tarifs des activités au Centre culturel de la Ville de Paspébiac
11. Dépôt de projet de règlement 2024-545 fixant les tarifs des activités au Centre culturel de la Ville de Paspébiac
12. Adjudication de contrat - Soumissionnaire – AO-24-10 sur SEAO – Réfection des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire sur la 3^e avenue Ouest et la 6^e avenue Est – Réf : 22729
13. Autorisation au directeur général – Services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux sur la 3^e avenue Ouest et la 6^e avenue Est en lien avec l'appel d'offres AO-24-10 de gré à gré
14. Adjudication de l'appel d'offres de gré à gré – Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux – Tetra Tech QI inc. – Réfection rue du Banc
15. Demande de paiement n° 3 – Mairie et presbytère – Constructions Scandinaves – Réf : 22- 1173 B et 22-1173C
16. Nomination temporaire sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Madame Séverine Côté – R de la firme URBA-SOLutions
17. Optimisation – Fusion d'offices municipaux existants
18. Autorisation de rémunération additionnelle – Employée 02-0440
19. Lettre d'appui pour la construction d'une maison de soins palliatifs à New Richmond
20. Lettre d'appui à une demande présentée au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) par la Société du chemin de fer de la Gaspésie
21. Lettre d'appui au train touristique Gaspésie
22. Offre de services NORDIKEAU - Accompagnement SQEEP bilan 2023 – Réf : OPT-24-0997-rev01
23. Offre de services NORDIKEAU – Recherche de fuites par écoute systématique sur le réseau d'eau potable dans le cadre de la SQEEP – Réf : OPT-24-0998
24. Autorisation de paiement – RH Concept Construction Inc. – Facture n° 155
25. Autorisation de paiement - CIMCO Réfrigération - Facture n° 90925512
26. Autorisation de paiement – Mathieu Fleury, architecte Inc. – Facture n° 24-001-01 – Esquisses Les Monticoles
27. Modification de résolution 2024-01-12 - Autorisation pour la dépense d'honoraires professionnels – Abri à sel de voirie Tetra Tech QI inc. – Révision 1
28. Autorisation de dépense - Soumission de gré à gré Norac International inc – Ressort et panneau de porte # 4 du garage municipal
29. Mandat à madame Nancy Goulet, accélératrice de projets du Groupe Ressource en logements collectifs
30. Adoption de l'Entente de Gestion des Enjeux Animaliers RPABDC AVI-BONA 2024-2025
31. Contribution financière 2024 – Site historique national de Paspébiac
32. Dons
33. Rapports des membres du conseil

34. Affaires nouvelles

35. Période de questions

36. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification proposée soit le report des points 6.1 et 6.2 du présent procès-verbal.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Lettre de remerciements – « Motivation et Persévérance » et Gala des Masques 2023-2024
- Lettre de remerciements – Gala des finissants et des méritants du Centre d'éducation des adultes Chandler/Grande-Rivière et du Centre de formation professionnelle Chandler/Paspébiac
- Lettre de la Sûreté du Québec – Formation REMP
- Lettre de remerciements adressée à madame Sandra Langlois et monsieur Chrstian Bourque pour leur précieuse collaboration dans le dossier « Cap sur les aînés »

2024-07-187

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2024

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2024-07-188

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ET RÉSOLU À xxxxxxxxxxxxxxxx

QUE les comptes à payer pour le mois de juin 2024 d'un montant de xxxxxxxxx \$ soient approuvés pour paiement.

Monsieur le maire énumère les principaux paiements du mois.

DE REPORTER ce point à la séance ordinaire du 12 août 2024.

2024-07-189

6.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – JUIN 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ET RÉSOLU À xxxxxxxxxxxxxxxx

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 30 juin 2024 soit adopté.

DE REPORTER ce point à la séance ordinaire du 12 août 2024.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

Aucune.

2024-07-190 8. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2024-06-152 DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-06-152 de la séance ordinaire du 10 juin 2024 doit être abrogée à la suite de vérifications approfondies et portées à la connaissance de la direction générale relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le Règlement de construction numéro 2009-327;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public n'a pas été affiché dans les délais prescrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ABROGER la résolution numéro **2024-06-152** de la séance ordinaire du 10 juin 2024 et de procéder à une nouvelle période de publication dans le but de rendre conforme celle-ci.

2024-07-191 9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-544 FIXANT LES TARIFS DES ACTIVITÉS AU COMPLEXE SPORTIF DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt de projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ADOPTER le Règlement 2024-544 fixant les tarifs des activités au Complexe sportif de la ville de Paspébiac.

Monsieur Jérémy Laplante, conseiller a voté contre.

2024-07-192 10. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-545 FIXANT LES TARIFS DES ACTIVITÉS AU CENTRE CULTUREL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

Madame Nancy Anglehart, conseillère donne avis de motion qu'à une séance subséquente le Règlement 2024-545 fixant les tarifs des activités au Centre culturel de la Ville de Paspébiac sera adopté.

2024-07-193 11. DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 2024-545 FIXANT LES TARIFS DES ACTIVITÉS AU CENTRE CULTUREL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

ATTENDU QUE les activités au Centre culturel de la ville de Paspébiac feront l'objet d'une tarification par les utilisateurs internes et externes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE DÉPOSER le projet de règlement 2024-545 fixant les tarifs des activités au Centre culturel de la ville de Paspébiac.

Voir projet de règlement à l'annexe A. Des copies ont été mises à la disposition du public.

2024-07-194

12. ADJUDICATION DE CONTRAT – SOUMISSIONNAIRE – AO-24-10 SUR SEAO – RÉFECTION DES CONDUITES D’EAU POTABLE ET D’ÉGOUT SANITAIRE SUR LA 3^E AVENUE OUEST ET LA 6^E AVENUE EST – RÉF : 22729

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac via le système électronique d’appel d’offres du Gouvernement du Québec (SEAO) a affiché un appel d’offres AO-24-10, référence 22729 pour la réfection des conduites d’eau potable et d’égout sanitaire sur la 3^e avenue Ouest et la 6^e avenue Est;

ATTENDU QUE le Règlement 2024-541 décrétant une dépense et un emprunt de 3 600 000 \$ a reçu l’approbation du MAMH conformément à la loi en date du 29 mai 2024;

ATTENDU QUE la firme ARPO Groupe-conseil dûment représentée par madame Annie-Claude Arsenault, ingénieure a procédé à l’analyse des soumissions déposées à la Ville de Paspébiac à la suite de cet appel d’offres et en a fait ses recommandations relativement aux exigences du Cahier des devis;

- Les soumissions présentées par les deux (2) soumissionnaires sont conformes.
- Le montant total incluant les taxes du plus bas soumissionnaire, Action Progex inc., s’élève à 2 355 883,74 \$, ce qui est 285 390,95\$ (10,81%) plus bas que l’estimation des coûts (2 641 274,69 \$, taxes incluses).
- Une petite erreur de calcul s’est glissée dans la soumission d’Action Progex dans la section 3.2 où le sous-total devrait s’élever à 7 942,00 \$ alors qu’il est de 7 502,00 \$ dans la soumission d’Action Progex. Cette erreur de calcul fait baisser la soumission de 10,00\$ avant taxes pour un montant total avant taxes de 2 049 030,00 \$ plutôt que 2 049 040,00 \$. La soumission d’Action Progex devient donc 2 355 872,24 \$.
- Le montant total incluant les taxes du soumissionnaire le plus élevé, Construction LFG inc., s’élève à 3 214 437,99 \$, ce qui est 573 163,30\$ (21,7%) plus élevé que l’estimation des coûts.
- La moyenne des soumissions est de 2 785 516,09 \$ ce qui est 5,45 % plus haut que l’estimation des coûts. De plus, l’écart entre le premier et le dernier soumissionnaire est de 858 554,25 \$.
- De façon générale, la majorité des prix unitaires soumis par le plus bas soumissionnaire Action Progex inc. sont inférieurs aux prix unitaires de notre estimation et de l’autre soumission. Cela pourrait notamment s’expliquer par un contexte d’appel d’offres favorable dû au peu de projets présentement en période de soumission.
- La Ville peut donc procéder à l’adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire, Action Progex inc., à sa convenance

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de **Action Progex inc.**;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D’OCTROYER le contrat à **Action Progex inc.** pour un montant de **2 355 872.24 \$** taxes incluses pour la réfection des conduites d’eau potable et d’égout sanitaire sur la 3^e avenue Ouest et la 6^e avenue Est.

2024-07-195

13. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DES TRAVAUX SUR LA 3^E AVENUE OUEST ET LA 6^E AVENUE EST EN LIEN AVEC L’APPEL D’OFFRES AO-24-10 DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT la nécessité d’obtenir les services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux sur la 3^e avenue Ouest et la 6^e avenue Est;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à un appel d’offres de gré à gré pour des services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux sur la 3^e avenue Ouest et la 6^e avenue Est;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'OCTROYER à la firme ARPO Groupe-conseil le mandat pour un montant de 110 414.65 \$ taxes en sus.

2024-07-196

14. ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES DE GRÉ À GRÉ – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – TETRA TECH QI INC. - RÉFECTION RUE DU BANC

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser pour le contrôle des matériaux sur la rue du Banc;

CONSIDÉRANT l'obligation de retenir les services d'une firme spécialisée en géotechnique pour faire le contrôle qualitatif des matériaux et de leur mise en place en regard des exigences aux plans et aux devis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a demandé une soumission par invitation de gré à gré à la firme **TETRA TECH QI INC** pour un mandat spécifique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre détaillée et conforme de ladite firme sous le numéro de projet 51131TT pour un montant de 12 013.74 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ADJUGER à la firme **TETRA TECH QI INC** pour la somme de **12 013.74 \$ taxes incluses** le contrat de contrôle des matériaux sur la rue du Banc.

2024-07-197

15. DEMANDE DE PAIEMENT N° 3 – MAIRIE ET PRESBYTÈRE – CONSTRUCTIONS SCANDINAVES – RÉF : 22-1173B et 22-1173C

CONSIDÉRANT l'adjudication de contrat à Les Constructions Scandinaves pour un montant de 973 838.25 \$ taxes incluses pour la restauration de l'ancien presbytère Notre-Dame de Paspébiac et de la restauration de la toiture de la mairie de Paspébiac par la résolution 2023-12-345;

CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 3 d'un montant de 291 507.53 \$ taxes incluses reçue de monsieur Christian Bernard, président-directeur général de la compagnie ainsi que du certificat de paiement du 1^{er} juin au 30 juin 2024 émis par madame Marie-Josée Deschênes, architecte;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'AUTORISER un 3^e paiement d'un montant de **262 356.78 \$ taxes incluses** en considérant la retenue de 10 % à **Les Constructions Scandinaves** ce qui porte le cumulatif à 529 274.44 \$ via le service de la comptabilité.

2024-07-198

16. NOMINATION TEMPORAIRE SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – MADAME SÉVERINE CÔTÉ-R DE LA FIRME URBA-SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1, le Conseil nomme par résolution parmi les personnes-ressources permanentes, le secrétaire du Comité;

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de monsieur Mikael Denis, secrétaire dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil nomme comme personne-ressource sur le comité consultatif d'urbanisme, madame Séverine Côté-R de la firme URBA SOLUTIONS et ce, jusqu'au retour de monsieur Mikael Denis.

2024-07-199

17. OPTIMISATION – FUSION D'OFFICES MUNICIPAUX EXISTANTS

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Maria, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Carleton-Saint-Omer, l'Office municipal d'habitation de Pointe-à-la-Croix, l'Office municipal d'habitation de Matapédia, l'Office d'habitation de Baie des Chaleurs et l'Office municipal d'habitation de Saint-François-d'Assise ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Maria, de la Ville de Carleton-sur-Mer, de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix, de la Municipalité de Matapédia, de la Municipalité de Nouvelle, de la Ville de New Richmond, de la Ville de Bonaventure, de la Ville de Paspébiac et de la Municipalité de Saint-François-d'Assise leur intention commune de se regrouper;

ATTENDU QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de Maria, à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Carleton-Saint-Omer, à l'Office municipal d'habitation de Pointe-à-la-Croix, à l'Office municipal d'habitation de Matapédia, à l'Office d'habitation de Baie des Chaleurs et à l'Office municipal d'habitation Saint-François-d'Assise, lesquels seront éteints;

ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent de la Municipalité de Maria, de la Ville de Carleton-sur-Mer, de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix, de la Municipalité de Matapédia, de la Municipalité de Nouvelle, de la Ville de New Richmond, de la Ville de Bonaventure, de la Ville de Paspébiac et de la Municipalité de Saint-François-D'Assise;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la **VILLE DE PASPÉBIAC** d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

APPUYÉE PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Maria, de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Carleton-Saint-Omer, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-à-la-Croix, de l'Office municipal d'habitation de Matapédia, de l'Office d'habitation de Baie des Chaleurs et de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-d'Assise.

2024-07-200

18. AUTORISATION DE RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE – EMPLOYÉE 02-0440

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac doit offrir à ses citoyens la livraison de permis malgré l'arrêt de travail pour cause de maladie pour un période indéterminée de son inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'une employée de la Ville pourra à concurrence de quelques heures semaine trier et acheminer les requêtes ou demandes de permis à la personne habilitée à les approuver;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général à verser une rémunération équivalente à l'échelon 5 de la convention collective en vigueur à l'employée dont le matricule est 02-0440 pour les heures travaillées en lien avec les activités d'urbanisme.

2024-07-201

19. LETTRE D'APPUI POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SOINS PALLIATIFS À NEW RICHMOND

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a reçu de la MRC de Bonaventure une demande d'une lettre d'appui pour la future construction d'une maison de soins palliatifs qui sera érigée à New Richmond;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le directeur général et greffier transmette le modèle de lettre d'appui dûment signée à la MRC de Bonaventure à la suite de la présente résolution.

2024-07-202

20. LETTRE D'APPUI À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE AU PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT) PAR LA SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a reçu de la Société du chemin de fer de la Gaspésie une demande d'une lettre d'appui à une demande présentée au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le directeur général et greffier transmette le modèle de lettre d'appui dûment signée à la Société du chemin de fer de la Gaspésie à la suite de la présente résolution.

2024-07-203

21. LETTRE D'APPUI AU TRAIN TOURISTIQUE GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a reçu de la Société du chemin de fer de la Gaspésie une demande d'une lettre d'appui au projet de train touristique reliant Rimouski à Gaspé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le directeur général et greffier transmette le modèle de lettre d'appui dûment signée à la Société du chemin de fer de la Gaspésie à la suite de la présente résolution.

2024-07-204

22. OFFRE DE SERVICES NORDIKEAU – ACCOMPAGNEMENT SQEEP BILAN 2023 – RÉF : OPT-24-0997-REV01

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités au Québec peuvent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation du bilan de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac n'y fait pas exception;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de la firme Nordikeau, experts en gestion des infrastructures d'eau pour accompagner la ville de Paspébiac pour la réalisation du bilan SQEEP 2023;

CONSIDÉRANT la note d'honoraires d'un montant forfaitaire de 3 000 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QU'advenant des besoins complémentaires en lien avec la SQEEP, les taux unitaires suivants s'appliqueront :

- Charge de projets : 110.00 \$/heure
- Kilométrage : 0.74 \$/km
- Dépenses, si applicable : Prix coûtant + 15%

CONSIDÉRANT QUE cette offre est valide pour 30 jours et ce, à compter du 19 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER l'offre de la firme Nordikeau pour un montant forfaitaire de 3 000 \$ taxes en sus.

2024-07-205

23. OFFRE DE SERVICES NORDIKEAU – RECHERCHE DE FUITES PAR ÉCOUTE SYSTÉMATIQUE SUR LE RÉSEAU D’EAU POTABLE DANS LE CADRE DE LA SQEEP – RÉF : OPT-24-0998

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités au Québec peuvent bénéficier d’un accompagnement pour la réalisation du bilan de la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable (SQEEP);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac n’y fait pas exception;

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels reçue de la firme Nordikeau, experts en gestion des infrastructures d’eau pour accompagner la ville de Paspébiac pour la recherche de fuites par écoute systématique dans le cadre de la SQEEP;

CONSIDÉRANT la note d’honoraires d’un montant forfaitaire de 5 800 \$ par intervention soit 11 600 \$ taxes en sus pour 2 interventions;

CONSIDÉRANT QU’advenant des besoins complémentaires en lien avec la SQEEP, les taux horaires pour travaux supplémentaires suivants s’appliqueront :

- Charge de projets : 125.00 \$/heure
- Technicien en recherche de fuite :
 - avec amplificateur acoustique numérique : 85.00 \$/heure
 - avec corrélateur acoustique : 158.00 \$/heure
- Déplacement (départ/retour Joliette) : 0,74 \$/km
 - Le temps de déplacement sera également facturé aux taux ci-dessus
 - Facturation minimale de 4 heures incluant déplacement et temps terrain
- Dépenses, si applicable : Prix coûtant + 15%

CONSIDÉRANT QUE cette offre est valide jusqu’au 31 décembre 2024 et ce, à compter du 19 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D’ACCEPTER l’offre de la firme Nordikeau pour un montant de **11 600 \$ taxes en sus** pour 2 interventions.

2024-07-206

24. AUTORISATION DE PAIEMENT – RH CONCEPT CONSTRUCTION INC. – FACTURE N° 155

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-133 octroyant le contrat de gré à gré à l’entreprise RH Concept Construction Inc. pour les travaux d’aménagement et de préparation de site – lot 1 au Banc-de-pêche d’un montant de 13 710.77 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D’AUTORISER le paiement de **13 710.77 \$ taxes incluses** selon la facture n° 155 via le service de la comptabilité.

2024-07-207

25. AUTORISATION DE PAIEMENT – CIMCO RÉFRIGÉRATION - FACTURE N° 90925512

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-178 autorisant une dépense de 27 137.07 \$ taxes en sus à CIMCO Réfrigération pour le remplacement des échangeurs à plaque du puit à neige au Complexe sportif;

CONSIDÉRANT la facture n° 90925512 reçue de CIMCO Réfrigération pour un premier paiement de 13 568.54 \$ taxes en sus, ce qui équivaut à 50% à l’acceptation des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la direction générale via le service de la comptabilité à émettre un premier paiement de **13 568.54 \$ taxes en sus** à CIMCO Réfrigération.

2024-07-208

**26. AUTORISATION DE PAIEMENT – MATHIEU FLEURY, ARCHITECTE INC. -
FACTURE N° 24-001-01 – ESQUISSES LES MONTICOLES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-15 adjugeant le contrat pour la réalisation d'esquisses en lien avec le projet du Centre de plein air Les Monticoles;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 24-001-01 émise par monsieur Mathieu Fleury, architecte Inc. d'un montant de 23 000 \$ taxes en sus tel qu'indiqué dans l'adjudication de contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le paiement de **23 000 \$ taxes en sus** à monsieur Mathieu Fleury, architecte Inc. via le service de la comptabilité.

2024-07-209

**27. MODIFICATION DE RÉSOLUTION 2024-01-12 – AUTORISATION POUR LA
DÉPENSE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – ABRI À SEL DE VOIRIE TETRA
TECH QI INC. – RÉVISION 1**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-01-12 autorisant une dépense d'honoraires professionnels de 14 040 \$ taxes en sus avec la firme Tetra Tech QI inc. pour un abri à sel de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé de modifier le mandat afin que la firme Tetrattech lui présente une étude d'avant-projet et l'accompagne dans le montage du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-01-12 sera remplacée par celle-ci ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER une dépense d'honoraires professionnels de 14 865 \$ taxes en sus à la firme Tetra Tech QI inc pour la préparation d'une étude avant-projet pour la construction d'abri à sel de voirie qui pourra être financé jusqu'à 70% par le programme PRACIM.

2024-07-210

**28. AUTORISATION DE DÉPENSE – SOUMISSION DE GRÉ À GRÉ NORAC
INTERNATIONAL INC – RESSORT ET PANNEAU DE PORTE # 4 DU GARAGE
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien préventif sur l'une des portes du garage municipal;

CONSIDÉRANT la soumission par voie d'invitation de gré à gré reçue de Norac International inc d'un montant de 8 662.81 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'OCTROYER le contrat à **Norac International inc.** pour l'entretien de la porte # 4 du garage municipal selon la facture n° 2779 pour un montant de **8 662.81 \$ taxes incluses.**

2024-07-211

**29. MANDAT À MADAME NANCY GOULET, ACCÉLÉRATRICE DE PROJETS DU
GROUPE RESSOURCE EN LOGEMENTS COLLECTIFS**

CONSIDÉRANT la demande reçue de madame Nancy Goulet, accélératrice de projets du Groupe ressource en logements collectifs relatif au projet « Logements » des Habitations populaires de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour objet de mandater madame Nancy Goulet, accélératrice de projets à engager pour et au nom de la ville de Paspébiac, un arpenteur pour le projet « Logements à Paspébiac » sur l’avenue Castilloux afin de procéder à l’arpentage du terrain ciblé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais d’arpentage seront la contribution de la ville de Paspébiac audit projet de logements;

CONSIDÉRANT QUE l’étude géotechnique et environnementale sera pilotée et sera aux frais de l’organisme mandaté soit Les Habitations populaires de Paspébiac;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-12-379 identifiant la parcelle de terrain ciblée sous le numéro de lot 5 949 387;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER madame Nancy Goulet, accélératrice de projets du Groupe ressource en logements collectifs à engager pour et au nom de la ville de Paspébiac, un arpenteur pour le projet « Logements collectifs » à Paspébiac » sur l’avenue Castilloux afin de procéder à l’arpentage d’une parcelle de terrain ciblé.

2024-07-212

**30.ADOPTION DE L’ENTENTE DE GESTION DES ENJEUX ANIMALIERS RPABDC
AVI-BONA 2024-2025**

ATTENDU QUE la gestion des animaux errants, notamment les chiens, représente un enjeu important pour la Ville de Paspébiac et ses résidents;

ATTENDU QUE l’entente RPABDC AVI-BONA 2024-2025 a été élaborée pour améliorer la gestion des animaux sur le territoire de la MRC de Bonaventure et de la MRC d’Avignon;

ATTENDU QUE cette entente prévoit la délégation de la gestion des dispositions relatives aux chiens et aux animaux errants aux organismes compétents, incluant l’enregistrement des chiens, la perception des tarifs, et la fourniture de services de conseil et d’assistance aux municipalités participantes;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure s’est engagée à financer la première année de fonctionnement de cette entente;

ATTENDU QUE l’entente sera évaluée 12 mois après le versement de la première partie du financement afin de décider de sa poursuite;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérémy Laplante, conseiller, **APPUYÉ PAR** madame Nancy Anglehart, conseillère et résolu à l’unanimité des conseillers présents que:

1. le Conseil Municipal de la Ville de Paspébiac approuve et adopte l’entente de gestion des enjeux animaliers RPABDC AVI-BONA 2024-2025;
2. le Conseil Municipal autorise monsieur Daniel Langlois, directeur général, à signer l’entente au nom de la Ville de Paspébiac;
3. la présente résolution soit transmise à la MRC d’Avignon pour la gestion de l’entente avec une copie certifiée conforme.

2024-07-213

**31.CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2024 – SITE HISTORIQUE NATIONAL DE
PASPÉBIAC**

CONSIDÉRANT QU’un budget est octroyé au Site Historique national de Paspébiac;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE VERSER au Site Historique national de Paspébiac un montant de **20 000 \$** afin de soutenir les dépenses pour de la formation, des congrès et toute autre activité concernant le tourisme

conditionnellement à la présentation de certaines pièces justificatives à fournir sur demande entre autres, les états financiers 2023.

Le directeur général et greffier confirme la réception des états financiers 2023 du Site historique national de Paspébiac.

32. DONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER un don monétaire aux organismes suivants :

2024-07-214

a) Défi Alzheimer 2024

Un montant de 200 \$ afin d'aider à la campagne de financement 2024.

2024-07-215

b) New Carlisle High School

CONSIDÉRANT la demande reçue de la directrice du New Carlisle High School sollicitant la Ville à contribuer par un don monétaire afin de créer des bourses destinées aux étudiants qui fréquentent ladite institution;

CONSIDÉRANT QU'il y a trois (3) élèves en cinquième secondaire qui termineront leur étude cette année scolaire au New Carlisle High School;

CONSIDÉRANT QUE quelques élèves de Paspébiac fréquentent cette institution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER un don monétaire par chèque d'un montant de **100 \$ qui sera remis à madame Tamisha Bujold, étudiante** au New Carlisle High School.

33. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Chaque membre du Conseil dépose son rapport séance tenante.

34. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions des citoyens présents sont adressées au Conseil.

2024-07-216

36. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ que la séance soit levée. Il est 21 h 04.

Monsieur Jérémy Laplante, conseiller a voté contre.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date

ANNEXE A

LE CENTRE CULTUREL DE PASPÉBIAC - CARTE DE TARIFS

LOCATION SANS VENTE DE BILLETS (Toutes les taxes applicables sont en sus)

Centre culturel :	850 \$ pour 4 heures	1 275 \$ par jour
Salle multi :	400 \$ pour 4 heures	600 \$ par jour
Café culture :	150 \$ pour 4 heures	225 \$ par jour
Foyer 2 :	150 \$ pour 4 heures	225 \$ par jour
Promenade :	300 \$ pour 4 heures	500 \$ par jour
Salle 101 :	60 \$ pour 4 heures	90 \$ par jour
Cuisine (incluant frais d'assiette):	Min. 2 \$ par convive	Max. 250 \$ par jour

Notez que l'utilisation des équipements techniques (sonorisation et éclairage) décrits dans la fiche technique du Centre culturel de Paspébiac et le personnel d'accueil-vestiaire sont inclus dans le tarif de loyer.

AUTRES FRAIS (Toutes les taxes applicables sont en sus)

Journée supplémentaire pour installation, répétition ou démontage :	voir location sans vente de billets
Directeur technique :	30 \$ de l'heure (minimum 3 heures)
Technicien opérateur :	30 \$ de l'heure (minimum 3 heures)
Technicien :	25 \$ de l'heure (minimum 3 heures)
Manœuvre :	20 \$ de l'heure (minimum 3 heures)
Impression billet :	0,25 \$ par billet imprimé
Redevance sur transaction billetterie :	5% du total des transactions effectuées par carte de crédit et Interac

SERVICES ADDITIONNELS (Toutes les taxes applicables sont en sus)

Service de bar	Selon la consommation
Frais de bouchon	6,00 \$ par bouteille
Vestiaire	2,00 \$ par manteau

Frais de service de 15% applicable sur toutes consommations et frais de bouchon (si applicable) facturés à l'événement.

LOCATION AVEC VENTE DE BILLETS (Toutes les taxes applicables sont en sus)

	<u>Loyer de base</u>		<u>Loyer variable</u>
Salle multi :	400 \$ par jour	PLUS	2,00 \$ par billet vendu
Café culture :	150 \$ par jour	PLUS	2,00 \$ par billet vendu
Foyer 2 :	150 \$ par jour	PLUS	2,00 \$ par billet vendu
Cuisine (incluant frais d'assiette):	Min. 2 \$ par convive		Max. 250 \$ par jour

De plus, le locataire s'engage à payer les sommes suivantes :

- toutes les taxes applicables;
- une redevance de 3,9% du total des transactions effectuées par carte de crédit et débit;
- les frais exigés par la SOCAN, si applicables;
- le loyer variable;
- 0,11 \$ par billet imprimé.

À noter qu'un frais de service de 4,00 \$ par billet est exigé des spectateurs lors de la vente des billets.

Notez que l'utilisation des équipements techniques (sonorisation et éclairage) décrits dans la fiche technique du Centre culturel de Paspébiac et le personnel d'accueil-vestiaire sont inclus dans le tarif de loyer.

AUTRES FRAIS (Toutes les taxes applicables sont en sus)

Journée supplémentaire pour installation, répétition ou démontage :	voir location avec vente de billets
Directeur technique :	30 \$ de l'heure (minimum 3 heures)
Technicien opérateur :	30 \$ de l'heure (minimum 3 heures)
Technicien :	25 \$ de l'heure (minimum 3 heures)
Manœuvre :	20 \$ de l'heure (minimum 3 heures)

SERVICES ADDITIONNELS (Toutes les taxes applicables sont en sus)

Service de bar	Selon la consommation	
Frais de bouchon	6,00 \$ par bouteille	
Vestiaire	2,00 \$ par manteau	
Cuisine (incluant frais d'assiette)	Min. 2 \$ par convive	Max. 250 \$

Frais de service de 15% applicable sur toutes consommations et frais de bouchon (si applicable) facturés à l'événement.

RABAIS ACCORDÉS :

- Résidents et entreprises de Paspébiac : 20 % sur les tarifs de location des salles (loyer fixe et loyer de base)
- Organismes culturels : 30 % sur les tarifs de location des salles (loyer fixe et loyer de base)
- Comité culturel Les Moussaillons : 50 % sur les tarifs de location des salles (loyer fixe, loyer de base et loyer variable) et les 3 premières heures du coordonnateur technique sur chaque événement

LES GRAVINES DE PASPÉBIAC CARTE DE TARIFS

Tarif journalier :	40 \$ tx incl. (4 personnes)	Personne supplémentaire :	15 \$ tx incl.
Tarif demi-journée :	25 \$ tx incl. (4 personnes)	Personnes supplémentaire :	10 \$ tx incl.

Les cabines sont conçues et équipées pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants)

Gratuit pour les enfants de moins de 14 ans

Un maximum de 6 personnes par cabine